
**Nominé pour le Public Eye Positive Award 2009
par Solidarność Pracowników, Pologne**

Jacek Kotula

Fonction	Employé d'usine depuis 2002 Président du syndicat « Solidarité » (180 collaborateurs) depuis 2004
Ex-employeur	Alima Gerber S.A.
Secteur	Agroalimentaire
PDG	Tomasz Retmانيak
En possession de	Nestlé S.A.
Collaborateurs	400 (2007)

En bref

En octobre 2007, la filiale polonaise de Nestlé, Alima Gerber, fait la une des journaux à cause d'éclats de verres retrouvés dans des aliments pour bébé. En 2008, l'entreprise est à nouveau vivement critiquée suite au licenciement avec effet immédiat de Jacek Kotula. Président de « Solidarność » et collaborateur de longue date d'Alima Gerber, il a lutté pour des conditions de travail dignes et la sécurité de l'emploi. Le syndicaliste a continuellement cherché le dialogue avec la direction d'entreprise et n'a entrepris des démarches légales qu'après s'être heurté à des refus. En septembre dernier, alors que la loi polonaise protège les syndicalistes du licenciement, ce père de quatre enfants a été renvoyé avec effet immédiat à cause de ses activités.

Courage et engagement

Alima Gerber est devenue une filiale de Nestlé en avril 2007. Basée à Rzeszów, elle produit principalement des pots pour bébés ainsi que des fruits et légumes en conserve. Après ce rachat, le leader syndical Jacek Kotula a attiré l'attention de Nestlé sur les pratiques préoccupantes de la direction locale : stockage inopportun des matières premières, achat de machines obsolètes au Venezuela ou encore retard dans le paiement des impôts. *Solidarność*, le syndicat de Kotula, rencontrait un succès important. Depuis juillet 2008, ses effectifs avaient augmenté de 50%. En septembre, Kotula, qui travaillait depuis 16 ans pour Alima Gerber, a été licencié avec effet immédiat. Un entretien entre Kotula et le président de l'association des agriculteurs a servi de prétexte à l'employeur. Lors de cet entretien, Jacek Kotula avait encouragé le représentant des fournisseurs d'Alima Gerber à exiger une hausse des prix pour les producteurs polonais, puisque l'entreprise importait des pommes italiennes plus chères. Le licenciement de Kotula contredit le droit du travail polonais, qui protège contre le renvoi de toute personne engagée dans une lutte syndicale. En réalité, Kotula était devenu gênant pour ses supérieurs. Comme les travailleurs de Winiary Kalisz Factory, une autre fabrique aux mains de Nestlé, obtenaient le double du salaire pour le même travail, il réclamait une augmentation de 140 € par mois pour ses collègues. De plus, Kotula voulait négocier un accord avec la direction de l'entreprise pour réduire le stress dans la

production. Il soutenait les demandes des travailleurs et cherchait le dialogue avec la direction d'Alima Gerber et de Nestlé pour améliorer leur quotidien. Ce n'est que lorsque l'entreprise n'a pas tenu ses promesses et qu'elle a refusé la négociation que Kotula a demandé à l'inspection nationale du travail d'intervenir.

Conséquences et succès

L'engagement personnel et le sens de la justice de Kotula ont contraint la direction de l'entreprise au dialogue. Aujourd'hui, la commission syndicale rencontre tous les mois le directeur du personnel et tous les deux mois le PDG de l'entreprise. Son travail a également conduit à une augmentation des salaires. Aujourd'hui, l'entreprise paie des allocations pour enfant, de formation et de fin d'année. Alima Gerber a également dû verser des indemnités à ses employés pour les heures supplémentaires dues. Pour parvenir à ce résultat, Kotula a contacté l'inspection nationale du travail, qui a par ailleurs constaté une exposition sonore 17 fois supérieure au niveau autorisé. Grâce à l'intervention de cet organisme, Kotula a également obtenu que les machines dangereuses soient toujours manœuvrées par deux personnes. De plus, afin de faciliter le retour des employées à leur poste après un congé maternité, le syndicaliste a menacé l'entreprise d'avoir recours aux médias locaux si des comportements abusifs étaient constatés. En 2008, sa section de Solidarność a obtenu le deuxième rang d'un concours désignant les meilleures commissions syndicales du sud-est polonais. En revanche, sa nomination comme président du syndicat ne lui a apporté que des problèmes au niveau professionnel. Avant son licenciement, Kotula a été déclassé par la direction administrative de l'entreprise à un statut d'ouvrier ordinaire.

Situation actuelle et revendications

Jacek Kotula et son syndicat protestent contre ce licenciement abusif et exigent une véritable protection juridique des syndicalistes contre de telles pratiques. Le président du syndicat a porté plainte contre Alima Gerber devant le tribunal régional des prud'hommes. Lors de la première audience, Alima Gerber a offert à Kotula une indemnité plus élevée. Toutefois, Kotula insiste sur son innocence et souhaite récupérer son emploi. La deuxième audience aura lieu le 19 janvier 2009. Kotula a également lutté pour que les travailleurs temporaires, qui étaient discriminés et recevaient un salaire jusqu'à 50% inférieur pour le même travail, obtiennent les mêmes droits que les autres employés. En 2007, la direction de l'entreprise a dû garantir un emploi stable à septante cinq travailleurs temporaires. Certains ont porté plainte pour obtenir des indemnités en compensation des pertes subies les trois années précédentes. Cette procédure est également en cours. Finalement, le syndicat exige que l'entreprise paie un supplément pour les heures de travail effectuées le samedi.

Pour en savoir plus

- http://cia.bzzz.net/nestle_attempts_to_break_trade_unions_in_alima_gerber_in_poland
- <http://www.ethecon.org/ethecon.php?id=322>